

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 77-79 MOUSSE NETTOYANTE EXTREME

Mise à jour : 24.01.2025

Version (Révision) :

2.1.4 (2.1.3)

Date d'édition : 24.01.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

METAFLUX 77-79 MOUSSE NETTOYANTE EXTREME

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

SODITEC SAS

Rue : 24 Rue Joseph Marie Jacquard

Code postal/Lieu : F-67400 ILLKIRCH

Téléphone : +33(0)3 88 55 29 40

Contact pour informations : info.soditec@metaflux.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (information INRS) +33(0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05)

##### Mention d'avertissement

Danger

##### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED ( $\geq 2.5$ ) ; N°CAS : 9043-30-5

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

##### Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

##### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 77-79 Mousse Nettoyante Extrême

Mise à jour : 24.01.2025  
Date d'édition : 24.01.2025

Version (Révision) : 2.1.4 (2.1.3)

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/....

### 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED ( $\geq 2.5$ ); Numéro d'enregistrement REACH : (Polymer); N°CE : 931-138-8; N°CAS : 9043-30-5

Poids :  $\geq 1 - < 5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Aquatic Chronic 3 ; H412

Limites de concentrations spécifiques

: Eye Dam. 1 ; H318: C  $\geq 10,01$  %

POTASSIUM CUMENESULFONATE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489427-24-XXXX ; N°CE : 629-764-9; N°CAS : 164524-02-1

Poids :  $\geq 1 - < 5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

SODIUM CUMENESULPHONATE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489411-37-XXXX ; N°CE : 239-854-6; N°CAS : 15763-76-5

Poids :  $\geq 1 - < 5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487136-33-XXXX ; N°CE : 215-181-3; N°CAS : 1310-58-3

Poids :  $\geq 1 - < 2$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

Limites de concentrations spécifiques Skin Corr. 1A ; H314: C  $\geq 5$  % • Eye Dam. 1 ; H318: C  $\geq 2$  % • Skin Corr. 1B ; H314: C  $\geq 2$  % • Skin Corr. 1C ; H314: C  $\geq 2$  % • Eye Irrit. 2 ; H319: C  $\geq 0,5$  % • Skin Irrit. 2 ; H315: C  $\geq 0,5$  %

ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRISODIUM SALT ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-0000016977-53-XXXX ; N°CAS : 164462-16-2

Poids :  $\geq 1 - < 5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290

C10 ALCOHOLETHOXYLATE (3 EO) ; Numéro d'enregistrement REACH : Polymer ; N°CAS : 160875-66-1

Poids :  $\geq 1 - < 5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

#### Autres composants

2,2',2''-NITRILOTRIÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486482-31-XXXX ; N°CE : 203-049-8; N°CAS : 102-71-6

Poids :  $\geq 1 - < 5$  %

#### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 77-79 Mousse Nettoyante Extrême

Mise à jour : 24.01.2025

Version (Révision) :

2.1.4 (2.1.3)

Date d'édition : 24.01.2025

grasse.

### Après contact avec les yeux

Protéger l'oeil non blessé. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

### En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque de lésions oculaires graves. Irritant pour la peau.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone , Dioxyde de carbone (CO2) , Oxydes d'azote (NOx) , Oxydes de soufre

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### 5.4 Indications diverses

Le produit lui-même n'est pas combustible. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Utiliser un équipement de protection personnel.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 77-79 Mousse Nettoyante Extrême

Mise à jour : 24.01.2025  
Date d'édition : 24.01.2025

Version (Révision) : 2.1.4 (2.1.3)

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre : Gel .

### Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 8B

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

2,2',2''-NITRILOTRIÉTHANOL ; N°CAS : 102-71-6

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )

:

Paramètre :	E: fraction inhalable
Valeur limite :	1 mg/m <sup>3</sup>
Limitation de crête :	1(l)
Remarque :	Y
Version :	23.06.2022

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL/DMEL

ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED ( >= 2.5) ; N°CAS : 9043-30-5

Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	294 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	2080 mg/kg

POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	0,048 mg/cm <sup>2</sup>

SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	0,048 mg/cm <sup>2</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	6,6 mg/m <sup>3</sup>

POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	6,6 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	68,1 mg/kg p.c. /jour

SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 77-79 Mousse Nettoyante Extrême

Mise à jour : 24.01.2025

Version (Révision) :

2.1.4 (2.1.3)

Date d'édition : 24.01.2025

---

Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 68,1 mg/kg p.c. /jour  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 3,8 mg/kg p.c. /jour  
POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 3,8 mg/kg p.c. /jour  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 0,096 mg/cm<sup>2</sup>  
SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 0,096 mg/cm<sup>2</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 37,4 mg/m<sup>3</sup>  
POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 37,4 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 191 mg/kg p.c. /jour  
SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 191 mg/kg p.c. /jour  
HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 1 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 1 mg/m<sup>3</sup>  
ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRISODIUM SALT ; N°CAS : 164462-16-2  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 2 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local et systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur limite : 20 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 77-79 Mousse Nettoyante Extrême

Mise à jour : 24.01.2025  
Date d'édition : 24.01.2025

Version (Révision) : 2.1.4 (2.1.3)

Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur limite : 85 mg/kg p.c. /jour  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 17 mg/kg p.c. /jour  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 20 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur limite : 40 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 4 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur limite : 40 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 40 mg/m<sup>3</sup>

### PNEC

SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur limite : 0,1 mg/l  
POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur limite : 0,1 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)  
Valeur limite : 1 mg/l  
SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)  
Valeur limite : 1 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur limite : 0,01 mg/l  
POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur limite : 0,01 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur limite : 0,372 mg/kg dw  
SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur limite : 0,372 mg/kg dw  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)  
Valeur limite : 0,0372 mg/kg dw  
POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)  
Valeur limite : 0,0372 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Terre)  
Valeur limite : 0,016 mg/kg dw  
SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 77-79 Mousse Nettoyante Extrême

Mise à jour : 24.01.2025  
Date d'édition : 24.01.2025

Version (Révision) : 2.1.4 (2.1.3)

Type de valeur limite :	PNEC (Terre)
Valeur limite :	0,016 mg/kg dw
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite :	100 mg/l
POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1	
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite :	100 mg/l
ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRISODIUM SALT ; N°CAS : 164462-16-2	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite :	2 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite :	0,2 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite :	24 mg/kg dw
Type de valeur limite :	PNEC Terre, Eau douce
Valeur limite :	2,5 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

**Protection oculaire appropriée**  
DIN EN 166

##### Protection de la peau

###### Protection des mains



**Modèle de gants adapté** : EN 374.

**Matériau approprié** : NBR (Caoutchouc nitrile)

**Temps de pénétration** : 480 min.

**Épaisseur du matériau des gants** : 0,4 mm.

**Remarque** : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

##### Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

###### Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné

Type : A

###### Remarque

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

##### Remarques générales

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 77-79 Mousse Nettoyante Extrême

Mise à jour : 24.01.2025

Version (Révision) :

2.1.4 (2.1.3)

Date d'édition : 24.01.2025

soigneusement après manipulation.

### 8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique : Liquide

Couleur : incolore

#### Odeur

caractéristique

#### Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :	( 1013 hPa )			non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )	env.	98	°C	
Point éclair :			négligeable		DIN EN ISO 13736
Température d'auto-inflammation :			aucune		
Inflammabilité :			non inflammable		
Limite inférieure d'explosivité :			négligeable		
Limite supérieure d'explosivité :			négligeable		
Pression de vapeur :	( 50 °C )		négligeable		
Densité :	( 20 °C )	env.	1,04	g/cm <sup>3</sup>	
Solubilité dans l'eau :	( 20 °C )		miscible à l'eau		
pH :	( 20 °C )	env.	13		
Viscosité cinématique :	( 20 °C )	<	30	mm <sup>2</sup> /s	
Densité de vapeur relative :	( 20 °C )		non déterminé		
Teneur en COV maximale (CE) :			0	Pds %	
Teneur en COV maximale (Suisse) :			0	Pds %	
Teneur en COV imposable (Suisse) :			0	Pds %	

### 9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4 Conditions à éviter

Ne pas nettoyer avec des détergents acides.

### 10.5 Matières incompatibles

Aluminium Zinc Métal, non noble

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.  
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 77-79 Mousse Nettoyante Extrême

Mise à jour : 24.01.2025  
Date d'édition : 24.01.2025

Version (Révision) : 2.1.4 (2.1.3)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

###### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 7000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 7000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 ( C10 ALCOHOLETHOXYLATE (3 EO) ; N°CAS : 160875-66-1 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	2000,1 - 5000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	365 mg/kg
Méthode :	OCDE 425
Paramètre :	DL50 ( ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED ( >= 2.5) ; N°CAS : 9043-30-5 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 423

###### Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 ( C10 ALCOHOLETHOXYLATE (3 EO) ; N°CAS : 160875-66-1 )
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	2000,1 - 5000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED ( >= 2.5) ; N°CAS : 9043-30-5 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402

###### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	CL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 6,41 mg/l
Temps d'exposition :	232 min
Méthode :	OCDE 403

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 77-79 Mousse Nettoyante Extrême

Mise à jour : 24.01.2025

Version (Révision) :

2.1.4 (2.1.3)

Date d'édition : 24.01.2025

Paramètre : CL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 6,41 mg/l  
Temps d'exposition : 232 min  
Méthode : OCDE 403  
Paramètre : CL50 ( C10 ALCOHOLETHOXYLATE (3 EO) ; N°CAS : 160875-66-1 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Dose efficace : > 20,1 mg/kg

### Corrosion

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )  
Résultat : Provoque de graves brûlures  
Méthode : OCDE 431

Provoque une irritation cutanée.

#### Réserve acide/alcalique

Le mélange a une faible capacité tampon (réserves acides/alcaliques).

Résultats des tests de corrosion et d'irritation cutanées réalisés in vitro:

Human Skin Model (HSM) test ( OCDE 431 ) Aucune classification comme corrosif malgré un pH extrême.

Le test a été réalisé avec une formulation analogue. (UNO S) Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires».

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )

Espèce : Lapin  
Résultat : Provoque une sévère irritation des yeux  
Méthode : OCDE 405

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )

Espèce : Lapin  
Résultat : Provoque une sévère irritation des yeux  
Méthode : OCDE 405

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux  
Méthode : OCDE 405

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( C10 ALCOHOLETHOXYLATE (3 EO) ; N°CAS : 160875-66-1 )

Résultat : Provoque une sévère irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Sensibilisation respiratoire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Cancerogénité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 77-79 Mousse Nettoyante Extrême

Mise à jour : 24.01.2025

Version (Révision) :

2.1.4 (2.1.3)

Date d'édition : 24.01.2025

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Danger par aspiration

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### Autres effets néfastes

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

### Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL50 ( HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3 )
Espèce :	Poisson
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	80 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )
Espèce :	Cyprinus carpio (Carpe)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )
Espèce :	Cyprinus carpio (Carpe)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 100 mg/kg
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 ( ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED ( >= 2.5 ) ; N°CAS : 9043-30-5 )
Espèce :	Cyprinus carpio (Carpe)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	1 - 10 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	CL50 ( C10 ALCOHOLETHOXYLATE (3 EO) ; N°CAS : 160875-66-1 )
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose efficace :	> 1 - 10 mg/l
Temps d'exposition :	96 h

##### Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre :	NOEC ( ALANINE N,N-BIS(CARBOXYMETHYL), -TRISODIUM SALT ; N°CAS : 164462-16-2 )
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace :	= 100 mg/l
Temps d'exposition :	28 D
Méthode :	OCDE 204

##### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 77-79 Mousse Nettoyante Extrême

Mise à jour : 24.01.2025  
Date d'édition : 24.01.2025

Version (Révision) : 2.1.4 (2.1.3)

Paramètre : EC50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EC50 ( C10 ALCOHOLETHOXYLATE (3 EO) ; N°CAS : 160875-66-1 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Dose efficace : > 1 - 10 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EC50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EC50 ( ISOTRIDEKANOL, ETHOXYLATE ( >= 2.5) ; N°CAS : 9043-30-5 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : 1 - 10 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202

### Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

Paramètre : NOEC ( ISOTRIDEKANOL, ETHOXYLATE ( >= 2.5) ; N°CAS : 9043-30-5 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques  
Dose efficace : 0,37 mg/l  
Temps d'exposition : 21 D

### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 ( C10 ALCOHOLETHOXYLATE (3 EO) ; N°CAS : 160875-66-1 )  
Espèce : Scenedesmus subspicatus  
Dose efficace : > 10 - 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Paramètre : EC50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Paramètre : EC50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Paramètre : EC50 ( ISOTRIDEKANOL, ETHOXYLATE ( >= 2.5) ; N°CAS : 9043-30-5 )  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries  
Dose efficace : 1 - 10 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

### Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC50 ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )  
Espèce : Toxicité sur les microorganismes  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 3 h  
Paramètre : EC50 ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )  
Espèce : Toxicité sur les microorganismes  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Paramètre : EC50 ( ISOTRIDEKANOL, ETHOXYLATE ( >= 2.5) ; N°CAS : 9043-30-5 )  
Espèce : Toxicité bactérielle

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 77-79 Mousse Nettoyante Extrême

Mise à jour : 24.01.2025  
Date d'édition : 24.01.2025

Version (Révision) : 2.1.4 (2.1.3)

Dose efficace : 140 mg/l

### Toxicité terrestre

**Toxicité pour organismes vivants dans le sol, sauf arthropodes**

#### Toxicité chronique du ver de terre (reproduction)

Paramètre : NOEC ( ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED ( >= 2.5) ; N°CAS : 9043-30-5 )  
Espèce : Eisenia fetida  
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique du ver de terre (reproduction)  
Dose efficace : 220 mg/kg

### 12.2 Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

#### Biodégradation

Paramètre : Biodégradation ( C10 ALCOHOLETHOXYLATE (3 EO) ; N°CAS : 160875-66-1 )  
Inoculum : Biodégradation  
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).  
Paramètre : Biodégradation ( POTASSIUM CUMENESULFONATE ; N°CAS : 164524-02-1 )  
Inoculum : Biodégradation  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Taux de décomposition : 99,8 %  
Durée du test : 28 D  
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).  
Méthode : OCDE 301B  
Paramètre : Biodégradation ( SODIUM CUMENESULPHONATE ; N°CAS : 15763-76-5 )  
Inoculum : Biodégradation  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Taux de décomposition : 99,8 %  
Durée du test : 28 D  
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).  
Méthode : OCDE 301B  
Paramètre : Formation de CO2 (% de la valeur théorique) ( ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED ( >= 2.5) ; N°CAS : 9043-30-5 )  
Inoculum : Biodégradation  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Taux de décomposition : > 60 %  
Durée du test : 28 D  
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).  
Méthode : OCDE 301B  
Paramètre : Formation de CO2 (% de la valeur théorique) ( ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED ( >= 2.5) ; N°CAS : 9043-30-5 )  
Inoculum : Degré de dégradabilité  
Paramètres d'évaluation : Anaérobie  
Taux de décomposition : > 60 %  
Durée du test : 60 D  
Évaluation : Biodégradable.  
Méthode : OCDE 311

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 77-79 Mousse Nettoyante Extrême

Mise à jour : 24.01.2025

Version (Révision) :

2.1.4 (2.1.3)

Date d'édition : 24.01.2025

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.8 Autres informations écotoxicologiques

Après neutralisation, une réduction de l'effet nocif ne peut être constatée.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

##### Avant utilisation conforme

##### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

07 06 01\* (Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses)

20 01 29\* (Détergents contenant des substances dangereuses)

##### Autres recommandations de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer le contenu/récepteur dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat (Eau (avec détergent)). Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### 13.2 Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 75

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

##### Autres réglementations (UE)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 77-79 Mousse Nettoyante Extrême

Mise à jour : 24.01.2025

Version (Révision) :

2.1.4 (2.1.3)

Date d'édition : 24.01.2025

### Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

5 - 15 % agents de surface anioniques

< 5 % agents de surface non ioniques

< 5 % agents de surface amphotères

### Directives nationales

#### Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

Aucune

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AOX : composés organiques halogénés adsorbables

AwSV: Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau

CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)

CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)

EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets

ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)

IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

OLED : Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses

VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables

COV : composé organique volatil

VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau

WGK : Classe de danger pour l'eau

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS

ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages

ECHA : Substances pré-enregistrées

ECHA : Substances enregistrées

Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs

ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques

GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays

UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

|-> RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Évaluation :

Skin Irrit. 2 : Méthode de calcul.

Eye Dam. 1 : Méthode de calcul.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

## Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : METAFLUX 77-79 Mousse Nettoyante Extrême

Mise à jour : 24.01.2025  
Date d'édition : 24.01.2025

Version (Révision) : 2.1.4 (2.1.3)

---

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---